

MODIFICATION NO 1 DATÉE DU 19 MAI 2021

APPORTÉE À LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 29 MARS 2021

(LA « NOTICE ANNUELLE »)

À l'égard des fonds suivants :

FONDS OMNIBUS FMOQ
FONDS DE PLACEMENT FMOQ
FONDS ACTIONS CANADIENNES FMOQ

(ci-après le « **Fonds** »)

La notice annuelle datée du 29 mars 2021 (la « **notice annuelle** ») se rapportant au placement des parts du Fonds par la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. (le « **gestionnaire** ») est par les présentes modifiée comme il est indiqué ci-après. À moins d'être par ailleurs définies aux présentes, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

La présente modification est déposée en rapport avec la modification n°1 datée du 19 mai 2021 apportée au prospectus simplifié daté du 29 mars 2021 (la « **Modification n° 1 du prospectus simplifié** »).

La Modification n° 1 du prospectus simplifié a pour objet de donner avis aux épargnants:

- D'un changement de gestionnaire de portefeuille pour le Fonds omnibus FMOQ, le Fonds de placement FMOQ et le Fonds actions canadiennes FMOQ en date du 19 mai 2021;

Les porteurs de parts devraient consulter la Modification n°1 du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur les modifications ci-dessus.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA NOTICE ANNUELLE

Par conséquent, la notice annuelle est modifiée de la manière suivante à compter du 19 mai 2021 :

1. Le tableau figurant aux pages 2 et 3 de la notice annuelle, sous la rubrique « **Constitution** » indiquée à la page 1, est modifié pour refléter le changement de gestionnaire de portefeuille affectant les fonds suivants : Fonds omnibus FMOQ, Fonds de placement FMOQ et Fonds actions canadiennes FMOQ. Le texte des lignes relatives aux Fonds omnibus FMOQ, Fonds de placement FMOQ et Fonds actions canadiennes FMOQ comme suit :

Fonds / date de création	Événements majeurs
Fonds omnibus FMOQ 1^{er} juin 1979	<p>Le 30 avril 2015, le gestionnaire a confié la gestion d'une partie des actifs du Fonds à Société de Placements Franklin Templeton.</p> <p>Le 5 décembre 2016, le gestionnaire a remplacé BlackRock Asset Management Canada Limited par Jarislowsky Fraser Limitée et Gestion de portefeuille Triasima à titre de gestionnaires de portefeuille.</p> <p>Le 19 mai 2021, le gestionnaire a mis fin au mandat de Gestion de portefeuille Triasima pour accroître la portion des actifs confiés à Corporation Fiera Capital et Jarislowsky Fraser Limitée et ajouter Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. à titre de gestionnaire de portefeuille.</p>
Fonds de placement FMOQ 16 septembre 1983	<p>Le 28 septembre 2012, le gestionnaire a confié la gestion d'une partie des actifs du Fonds à Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc.</p> <p>Le 5 décembre 2016, le gestionnaire a remplacé BlackRock Asset Management Canada Limited par Jarislowsky Fraser Limitée et Gestion de portefeuille Triasima à titre de gestionnaires de portefeuille.</p> <p>Le 19 mai 2021, le gestionnaire a mis fin au mandat de Gestion de portefeuille Triasima pour accroître la portion des actifs confiés à Corporation Fiera Capital, Jarislowsky Fraser Limitée et Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc.</p>
Fonds actions canadiennes FMOQ 21 février 1994	<p>Le 30 avril 2015, le gestionnaire a confié la gestion d'une partie des actifs du Fonds à Société de Placements Franklin Templeton.</p> <p>Le 5 décembre 2016, le gestionnaire a remplacé BlackRock Asset Management Canada Limited par Jarislowsky Fraser Limitée et Gestion de portefeuille Triasima à titre de gestionnaires de portefeuille.</p> <p>Le 19 mai 2021, le gestionnaire a mis fin au mandat de Gestion de portefeuille Triasima pour accroître la portion des actifs confiés à Corporation Fiera Capital et Jarislowsky Fraser Limitée et ajouter Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. à titre de gestionnaire de portefeuille.</p>

2. À la page 13, sous la rubrique « **RESPONSABILITÉ DES ACTIVITÉS** », le troisième paragraphe sous le sous-titre « **Généralités** » est remplacé par le suivant :

Le gestionnaire a confié la gestion de portefeuille des Fonds FMOQ aux firmes de gestionnaires de portefeuille Gestion d'actifs CIBC inc. (« **CIBC** »), Corporation Fiera Capital (« **Fiera** »), Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. (« **Gestion privée FMOQ** »), Société de Placements Franklin Templeton (« **Franklin Templeton** ») et Jarislowsky Fraser Limitée (« **Jarislowsky Fraser** »). Les gestionnaires de portefeuille sont responsables de l'analyse, des recommandations et des décisions d'investissement. Le gestionnaire et les gestionnaires de portefeuille peuvent en tout temps mettre fin à leur contrat au moyen d'un préavis écrit à cet effet.

3. À la page 20, sous la rubrique « **SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC. (« Gestion privée FMOQ »)** », les deuxième et troisième paragraphes sont remplacés par les suivants :

Dans le cadre de ses activités, Gestion privée FMOQ offre un service de gestion personnalisée de répartition d'actifs et de sélection de produits d'investissement. Elle gère également les Fonds Gestion privée FMOQ en plus d'agir à titre de gestionnaire de portefeuille pour les Fonds FMOQ mentionnés ci-après. En termes de produits, elle privilégie les titres d'organismes de placement collectif et les fonds négociés en bourse (FNB).

Deux représentants-conseils sont responsables de la totalité des décisions de placement relatives à la gestion des Fonds FMOQ. Le tableau qui suit indique leur nom, leurs titres et leur expérience :

4. Le tableau figurant aux pages 20 et 21 sous la rubrique « **SOCIÉTÉ DE GESITON PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC. (« Gestion privée FMOQ »)** » est modifié comme suit :

Fonds sous- jacents	Représentants- conseil	Fonction	Expérience
Fonds équilibré conservateur FMOQ (excluant la portion marché monétaire)	Martin Vallée	Gestionnaire de portefeuille	M. Martin Vallée est à l'emploi, depuis 1998, de Société de services financiers Fonds FMOQ inc. et de ses filiales offrant des produits et des services financiers à la communauté médicale québécoise, dont les Fonds FMOQ. Il a d'abord occupé le poste de représentant de courtier en épargne collective et est devenu responsable du suivi des gestionnaires de portefeuille des Fonds FMOQ en 2003. Il agit à titre de gestionnaire de portefeuille depuis 2011 et est détenteur du titre de CFA depuis 2001.
Fonds de placement FMOQ (portion investie dans le Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett et dans des FNB			
Fonds actions internationales FMOQ (portion investie dans des FNB exposés aux marchés émergents et aux marchés Europe, Australasie et Extrême-Orient (EAEO))			
Fonds omniresponsable FMOQ (portion investie dans des FNB exposés à différents marchés étrangers)	Robert Auger	Gestionnaire de portefeuille	M. Robert Auger est à l'emploi de Gestion privée FMOQ depuis 2010. Il a participé activement à la mise en place de l'offre de services en gestion privée et il agit à titre de gestionnaire de portefeuille depuis 2011. Auparavant, il a occupé de multiples emplois dans le domaine de la gestion de portefeuille à titre de gestionnaire et de consultant, notamment pour la Banque du Canada (4 ans), pour la Caisse de dépôt et placement du Québec (10 ans), pour Gestion de portefeuille Natcan (7 ans) et pour la firme Aon (4 ans). Il donne également des cours à l'Université du Québec à Montréal dans son champ d'expertise depuis plusieurs années. Il est détenteur du titre de CFA depuis 1987.
Fonds Omnibus FMOQ (portion investie dans des FNB exposés aux actions canadiennes)			
Fonds actions canadiennes FMOQ (portion investie dans des FNB exposés aux actions canadiennes)			

5. Aux pages 23 et 24, la rubrique « **GESTION DE PORTEFEUILLE TRIASIMA (« Triasima »)** » est supprimé dans sa totalité.

6. Le sixième paragraphe sous la rubrique « **Contrat d'administration de placements** » de la page 42 est remplacé par le suivant :

Une convention de gestion de portefeuille a été signée entre Société de gérance des Fonds FMOQ inc. et Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. en date du 7 septembre 2012. Cette convention énonce les pouvoirs et responsabilités en placement du gestionnaire de portefeuille. Elle prévoit également que chaque partie peut mettre fin au contrat au moyen d'un simple avis écrit à l'autre partie. Cette convention a été modifiée le 13 février 2013, le 16 septembre 2014, le 6 mai 2015, le 28 mars 2016, le 27 juillet 2016 et le 19 mai 2021.

7. Le neuvième paragraphe sous la rubrique « **Contrat d'administration de placements** » de la page 42 est supprimé dans sa totalité.

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

La présente Modification No 1 datée du 19 mai 2021, avec la notice annuelle datée du 29 mars 2021, modifiée par les présentes, et le prospectus simplifié daté du 29 mars 2021, modifié par la Modification No 1 apportée au prospectus simplifié en date du 19 mai 2021, et les documents intégrés par renvoi dans ceux-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

En date du 19 mai 2021

SOCIÉTÉ DE GÉRANCE DES FONDS FMOQ INC.:
À TITRE DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS FMOQ AINSI
QUE POUR ET AU NOM DU FIDUCIAIRE DES FONDS FMOQ

(signé) *Jean-Pierre Tremblay*

(signé) *Claude Saucier*

Jean-Pierre Tremblay
Vice-président exécutif à titre de Chef de la direction

Claude Saucier
Secrétaire-trésorier à titre de Chef des services financiers

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
SOCIÉTÉ DE GÉRANCE DES FONDS FMOQ INC.,

(signé) *Louis Godin*

(signé) *Sylvain Dion*

Louis Godin
Président du conseil d'administration

Sylvain Dion
Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

À notre connaissance, la présente Modification No 1 datée du 19 mai 2021, avec la notice annuelle datée du 29 mars 2021, modifiée par les présentes, et le prospectus simplifié daté du 29 mars 2021, modifié par la Modification No 1 apportée au prospectus simplifié en date du 19 mai 2021, et les documents intégrés par renvoi dans ceux-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 19 mai 2021.

CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC., À TITRE DE PLACEUR PRINCIPAL

(signé) Jean-Pierre Tremblay

Par :

Jean-Pierre Tremblay
Vice-président exécutif